



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

associations d'éducation populaire

Question écrite n° 94882

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les difficultés que rencontrent certains jeunes à vivre en société, face à une montée en puissance d'une forme de délinquance juvénile ; une analyse simple apporte le constat d'un manque de repères et d'éducation. Dans une vie où la communication est de plus en plus individuelle par le truchement de l'électronique, comme par ailleurs les jeux, il importe de créer des lieux de vie, de rencontre, qui se raccrochent aux valeurs de la vie en société et du respect d'autrui. Ces lieux existent, ce sont ces associations que l'on dénomme « mouvements d'éducation populaire », société sportive, culturelle, scouts, éclaireurs... Tous ces mouvements ont en commun le souci d'inculquer, à notre jeunesse, le sens des valeurs morales, des devoirs et des responsabilités. L'éducation populaire mérite un véritable audit et il serait peut-être utile de lancer un « Grenelle » de l'éducation populaire. Il lui demande si une telle proposition est envisageable sous l'égide du ministère des sports.

Texte de la réponse

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire contribuent de façon significative à apporter aux jeunes un lieu d'épanouissement et de construction d'une citoyenneté active. Les concours financiers apportés à ces associations participent très directement au soutien des démarches éducatives en direction des jeunes et au développement des actions en faveur de leur accès à la citoyenneté, de leur autonomie et leur insertion dans la société. Une attention particulière est portée aux projets associatifs relatifs aux actions de prévention contre la violence ou les pratiques addictives et à celles qui confortent les pratiques culturelles, scientifiques, techniques et environnementales sur les territoires fragilisés. De même, le soutien de l'État tend à valoriser la qualité éducative des vacances et loisirs organisés pour tous les enfants et les jeunes. Il est précisé à l'honorable parlementaire que l'éducation populaire relève de la compétence du ministre chargé de la jeunesse. Elle sera mise en valeur tout au long de l'année 2011 qui a été proclamée Année européenne du bénévolat et du volontariat et qui devrait être l'occasion de manifestations et d'événements autour de l'initiative et de l'engagement, notamment chez les jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94882

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 2010, page 13259

Réponse publiée le : 19 avril 2011, page 3992